

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue 20 janvier 2026 a adopté le règlement suivant : 385-26 « Établissant un fonds de roulement ».

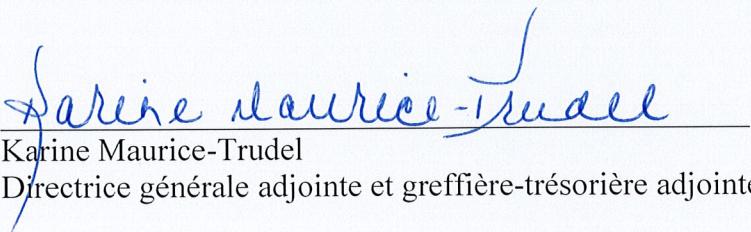
RÈGLEMENT 385-26

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-26 ÉTABLISSANT UN FONDS
DE ROULEMENT**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 21^e jour du mois de janvier 2026


Karine Maurice-Trudel

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.